

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 29 novembre 2022	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 21 Absents excusés : 14 Absents : 3 Votants : 24 dont 3 pouvoirs
---	---

**De la délibération CS-DE-22-066 à CS-DE-22-081**

**PRESENTS** : M. BARREAU Dominique ; M. BICHON Laurent ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CESBRON Patrice ; Mme CHAUBAUTY Viviane (suppléante) ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. MOUSSET Michel (suppléant) ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. RENAUD Denis ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. AIGUILLON Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;  
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. PILLOT Jean ;  
Mme BAUDELLOT Chantal a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;  
M. SOULARD Claude a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;  
M. DABIN Michel est remplacé par M. MOUSSET Michel ;  
M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHAUBAUTY Viviane ;  
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;  
M. BARANGER Olivier ; M. DUPAS Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; M. LIGNE Alain ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WOJTCZAK Richard ;

**ABSENTS** : M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. FUZEAU Bruno.

**Secrétaire de séance** : Mme RICHARD Françoise.

**MARCHÉS - TRAVAUX**  
**MARCHE A BONS DE COMMANDES « FOURNITURE DE PIÈCES D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE » 2023-2026 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical qu'un marché à bons de commandes de fournitures de pièces d'adductions d'eau potable est en cours. Il a été signé en octobre 2019 pour un montant maximum de 414 000 € HT pour l'ensemble des 16 lots.

Ce montant étant prochainement atteint, et afin d'anticiper la fin de ce marché, il y a lieu de lancer une nouvelle consultation dans les meilleurs délais.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de réaliser un marché à bons de commandes pour une durée de 4 ans et/ou un montant maximal de 431 000.00 € HT, conformément au seuil fixé par le nouveau code de la commande publique pour les marchés de fournitures et de services pour les entités adjudicatrices (seuil applicable du 01/01/2022 au 31/12/2023).

Monsieur le Président précise que le dossier de consultation des entreprises est en sa possession et qu'il le tient à disposition des membres du Comité Syndical.

VU l'exposé du Président,

VU le code de la Commande Publique,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE M. le Président à lancer une consultation et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- ✓ PRECISE que ce marché sera passé sous la forme d'un marché à bons de commandes pour une durée de 4 ans et/ou un montant maximal de 431 000 €HT conformément au seuil fixé par le code de la commande publique pour les marchés de fournitures et de services pour les entités adjudicatrices (seuil applicable du 01/01/2022 au 31/12/2023).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU

